



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

## DELIBERATION N° D.2023.03.38 du Conseil municipal du 30 mars 2023

### Centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH), groupement d'intérêt public national. Adhésion de la ville de Versailles.

Date de la convocation : 24 mars 2023  
Date d'affichage : 31 mars 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 53  
Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE  
Rapporteur : M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Pierre FONTAINE, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

#### **Absents excusés:**

M. Erik LINQUIER, M. Fabien BOUGLE, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Michel LEFEVRE, Mme Florence MELLOR.  
Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à M. Eric DUPAU), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), Mme Muriel VAISLIC (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), M. Gwilherm PoulleNNec (pouvoir à Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Wenceslas NOURRY).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L2113-8 ;

Vu le budget de la Ville des exercices concernés et l'affectation des dépenses correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre fonctionnel 930 « services généraux », article fonctionnel 93020 « administration générale », nature comptable 6281 « concours divers (cotisations...) », service gestionnaire B1300 « DSIN ».

- Le Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) est un groupement d'intérêt public (GIP) national dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur sanitaire, médico-social et social, public et privé non lucratif. L'une de ses principales activités est d'être une centrale d'achat accessible à tous les pouvoirs adjudicateurs.

En effet, jusqu'à présent réservé au secteur hospitalier, le RESAH s'est désormais ouvert à toutes les personnes publiques, qui peuvent donc ainsi y adhérer et utiliser certains de ses marchés existants.

La centrale d'achat du RESAH propose plus de 3 500 offres conclues avec 700 fournisseurs (dont 40 % de petites et moyennes entreprises (PME)) et relevant de 11 familles d'achat. En dehors des familles spécifiques à la fonction hospitalière, les familles couvertes par les marchés conclus par le RESAH concernent les équipements généraux, les services généraux, l'hôtellerie, les bâtiments et l'énergie, les transports et véhicules, l'informatique.

- En l'occurrence, à court terme, c'est le recours au marché signé par le RESAH avec la société Orange pour la téléphonie qui intéresserait la ville de Versailles puisqu'il lui permettrait de poursuivre la coopération avec ce prestataire, dont le marché se termine en mai prochain, sans devoir remettre en concurrence et ainsi éviter les contraintes et les investissements financiers et en temps passé que génère un changement de prestataire dans ce domaine. L'utilisation de ce marché conclu par le RESAH avec Orange jusqu'au 24 avril 2026 à des tarifs beaucoup plus avantageux que ceux du marché actuel permettrait en outre à la Ville de diminuer notamment le coût des communications vers fixes et mobiles métropole d'environ 15 000 € par an.

Pour bénéficier de ce marché il est nécessaire pour la Ville dans un premier temps d'adhérer au RESAH, pour un montant de cotisation s'élevant à 600 € nets de taxes par année civile, puis de signer la convention de service d'achat centralisé, spécifique au marché concerné, pour un montant de 1 000 € nets de taxes. Cette adhésion sera renouvelée tacitement chaque année.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'approuver l'adhésion de la ville de Versailles au groupement de commandes constitué par le Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) afin de pouvoir accéder à ses marchés, notamment au marché relatif à la fourniture de services de télécommunication et prestations associées (téléphonie fixe) conclu avec la société Orange, pour un montant de cotisation annuel net de 600 € (base 2023) ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion, la convention de service d'achat centralisé à intervenir entre la Ville et le RESAH, ainsi que tout document s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 47 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 47 voix

Madame Anne-France SIMON ne prend pas part au vote.

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*